

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 juin 2018

Date d'affichage :

5 juillet 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 28 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 21

OBJET : Partenariat avec le Cinéma Le Lux : convention 2018

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 13 juin 2018.**

Les collectivités territoriales sont autorisées à intervenir en faveur de l'investissement et du fonctionnement des salles de cinéma et ce, sous certaines conditions : en direction des salles art et essai et/ou réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires et à hauteur de 30 % du coût des travaux HT ou du chiffre d'affaires.

Le cinéma Le Lux, situé au cœur du centre-ville, est l'un des acteurs importants de la vitalité de la commune. Il contribue au développement culturel de la Commune en proposant une programmation Art et Essai et jeune public parallèlement à la programmation tout public. Il travaille en partenariat avec les principaux acteurs culturels du territoire, les associations ainsi que les établissements scolaires.

Il participe à l'organisation du Ciné-Club, à des actions en partenariat avec la Commune de Riom (Fête du court métrage, Semaine du développement durable...) et des associations du territoire.

Il prend part aussi aux dispositifs nationaux tels que « Lycéens au cinéma », « Collège au cinéma » et « Ecole au cinéma ». La politique tarifaire pratiquée à l'occasion de ces animations permet l'accès au plus grand nombre.

L'organisation de ces animations implique un coût financier lié à la réservation des films, à leur transport mais aussi à la billetterie spécifique mise en place.

COMMUNE DE RIOM

Du fait de sa participation à l'animation culturelle du territoire telle que prévue dans la convention d'objectifs jointe, il est donc proposé d'attribuer la somme de 4 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim) pour l'année 2018.

Vu l'article L2251-4 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim),**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL